Image not found or type unknown

Licenciement qui prend trop de temps donc pas de rémunération

Par **moi38**, le **24/10/2010** à **17:45**

Bonjour,
un proche a été licencié car il est routier est a une une suspension de permis il a donc ecoulé ses congé payé et devait etre licencié par la suite sauf que l'avocat de l'entreprise traine et que cela fait plus de 3semaines donc il ne peut s'inscrire au chomage ni entrainer d'autre procédure pour un travail éventuel et surtout n'est pas rémunéré.
comment peut on faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés